



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 31587

Texte de la question

M. Jean-Yves Caullet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du château d'Ancy-le-Franc, classé monument historique et qui fait actuellement l'objet d'une procédure d'expropriation suite à l'incapacité de son propriétaire d'en assurer l'entretien. Ce joyau de la Renaissance constitue pour le développement local un atout majeur dont la valorisation nécessite la garantie de l'ouverture au public. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures seront prises associant les collectivités locales et les acteurs locaux mobilisés en association de défense du château pour garantir à terme les conditions de l'indispensable valorisation de ce remarquable élément de notre patrimoine.

Texte de la réponse

Le château d'Ancy-le-Franc, propriété privée, qui faisait l'objet d'une procédure d'expropriation par l'Etat en raison de l'incapacité de son propriétaire, monsieur de Menton, d'assurer l'entretien et la restauration de son bien, vient d'être cédé par celui-ci à un propriétaire privé, monsieur Roy, citoyen américain. Ce nouvel acquéreur s'est engagé à effectuer immédiatement des travaux de remise en état du château. Il souhaite augmenter la fréquentation du site et participer au développement culturel du Tonnerrois. Déjà propriétaire d'un autre monument historique à Paris, il a prouvé qu'il respectait scrupuleusement ses engagements à l'égard de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Caullet](#)

Circonscription : Yonne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31587

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3727

Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4938